

Département
ILLE ET VILAINE
Arrondissement
REDON
Canton
BAIN DE BRETAGNE

Commune de CREVIN – 35090

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2020**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

Date de convocation

3 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Crevin, étant réuni à la Salle des Bruyères, à CREVIN, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel GENDROT, Maire.

Etaient présents : Mmes, Mrs : GENDROT Daniel ; THEPAULT Muriel ; LEMOINE Gérard ; DUPERRIN-GOIZET Anne-Laure ; BRUNEAU Dominique ; CLOLUS Estelle ; LE GUEVELLOU Renaud ; PIAT Christian ; SALAUN Gabriel ; GUERINEL Hervé ; EVALET Philippe ; FLEGEAU Annie ; OROZCO-TORRENTERA Julio ; DEMAY Fabienne ; BOURET Rozenn ; CUBAUD Sébastien ; PERRUDIN Magali ; TETREL Stéphanie ; MELCHIOR Delphine ; FLEURY Arnaud ; LE BORGNE David ; GROSDOIGT-TOUROUDE Mélanie ; MOLINA Angéline.

Etaient excusé(e)s avec Pouvoir :

Etaient absents excusé(e)s :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur LEMOINE Gérard.

2020/05/001	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 mai 2020
--------------------	---

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'adoption du Procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** le Procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.

2020/05/002	Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil municipal
--------------------	---

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées.

- Décision n° 2020-02 en date du 11 mars 2020, portant vente de métaux récupérés à l'occasion de divers chantiers communaux à la société Delaire Fers et Métaux, sise rue de l'Erbonnière, à CESSON-SEVIGNE, pour un montant total de 70,40 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 13 mars 2020.
- Décision 2020-03, en date du 7 avril 2020, relative à la souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant total de 200 000 €, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 7 avril 2020.

- Décision 2020-04, en date du 30 avril 2020, portant souscription d'un bail professionnel avec Monsieur Radouane SALIM, infirmier libéral à CREVIN, pour un loyer mensuel de 100,00 €, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 30 avril 2020.
- Décisions relatives aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (renonciation au droit de préemption urbain).

	Adresse du terrain	Cadastre	Superficie (m²)	Décision Date
20200007	6 place Louis Pétri	AB 261, 263, 266 et 268	536	Pas de préemption 20/03/2020
20200008	3 rue du Vallon	ZH 590	408	Pas de préemption 31/03/2020
20200009	14 rue du Vallon	ZH 624	460	Pas de préemption 31/03/2020
20200010	4 rue du Vallon	ZH 583	415	Pas de préemption 31/03/2020
20200011	17 allée du Gwantenn	ZH 602	313	Pas de préemption 31/03/2020
20200012	8 rue du Vallon	ZH 581	429	Pas de préemption 31/03/2020
20200013	15 allée du Gwantenn	ZH 601	313	Pas de préemption 31/03/2020
20200014	10 rue du Vallon	ZH 580	495	Pas de préemption 31/03/2020
20200015	3 allée du Gwantenn	ZH 585	280	Pas de préemption 31/03/2020
20200016	24 allée des Prunus	ZB 529 à 535	5 509	Pas de préemption 06/04/2020
20200017	17 impasse des Chênes	ZA 625	318	Pas de préemption 06/04/2020
20200018	6 rue des Camélias	ZB 765	442	Pas de préemption 06/04/2020
20200019	1 allée du Gwantenn	ZH 584	269	Pas de préemption 09/04/2020
20200020	13 allée du Gwantenn	ZH 600	313	Pas de préemption 09/04/2020
20200021	12 allée du Gwantenn	ZH 593	352	Pas de préemption 09/04/2020
20200022	10 allée du Gwantenn	ZH 594	418	Pas de préemption 09/04/2020
20200023	7 rue du Vallon	ZH 592	318	Pas de préemption 09/04/2020
20200024	4 allée du Gwantenn	ZH 597	328	Pas de préemption 09/04/2020
20200025	9 allée du Gwantenn	ZH 598	313	Pas de préemption 09/04/2020
20200026	12 rue du Vallon	ZH 579	496	Pas de préemption 09/04/2020
20200027	5 allée du Gwantenn	ZH 586	279	Pas de préemption 09/04/2020
20200028	1 rue du Vallon	ZH 589	308	Pas de préemption 09/04/2020

20200029	5 rue du Vallon	ZH 591	378	Pas de préemption 09/04/2020
20200030	2 rue du Vallon	ZH 578	1443	Pas de préemption 09/04/2020
20200031	11 allée du Gwantenn	ZH 599	313	Pas de préemption 09/04/2020
20200032	7 allée du Gwantenn	ZH 587	315	Pas de préemption 09/04/2020
20200033	21 allée du Gwantenn	ZH 604	436	Pas de préemption 22/04/2020
20200034	3 place Louis Pétri	AB 261, 263, 266 et 268	536	Pas de préemption 05/05/2020
20200035	2 allée du Gwantenn	ZH 588	295	Pas de préemption 18/05/2020
20200036	7 rue des Sorbiers	ZB 363	1080	Pas de préemption 04/06/2020

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

2020/05/003	Indemnités de fonctions au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués
--------------------	--

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déterminer le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints, selon les dispositions des articles L2123-20 et L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Locales.

Il précise que l'article L2123-23 de ce code prévoit que les indemnités maximales votées par les Conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de maire de commune de 1000 à 3499 habitants soient fixées à 51,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'article L2123-24 du CGCT, prévoit que les indemnités maximales votées par les Conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints de commune de 1000 à 3499 habitants soient fixées à 19,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Enfin, l'article L2123-24-1 du CGCT prévoit que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions (...) peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites de celles prévues pour les adjoints à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Au vu de ces éléments Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'attribuer les indemnités de fonction aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux délégués dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale maximale de 6 627,54 € bruts par mois (valeur juin 2020) telle que définie par les articles L2123-23 et L2123-24 du Code général des Collectivités Territoriales.

Il invite également le Conseil municipal à préciser que les indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus, et à l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions), le Conseil municipal :

- **Fixe** les taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints comme suit (taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique) :
 - Maire : 49,00 %
 - Premier Adjoint : 13,40 %
 - Deuxième Adjoint : 13,40 %
 - Troisième Adjoint : 13,40 %
 - Quatrième Adjoint : 13,40 %
 - Cinquième Adjoint : 13,40 %
 - Sixième Adjoint : 13,40 %
- **Fixe** les taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller municipal délégué comme suit (taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique) :
 - Monsieur Christian PIAT : 9,00 %
 - Madame Fabienne DEMAY 9,00 %
- **Précise** que l'enveloppe indemnitaire globale ainsi définie est de 5 732,98 € bruts par mois (valeur juin 2020), soit un montant total inférieur à l'enveloppe maximale prévue par les articles L2123-23 et L2123-24 du Code général des Collectivités Territoriales ;
- **Dit** que le versement des indemnités de fonction se fera dès la prise de fonction des élus, déterminée par la date de l'arrêté de délégation de fonction ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent.

2020/05/004	Formation des Commissions municipales
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet au Conseil municipal de constituer par délibération, des commissions composées de conseillers municipaux.

Il s'agit commissions de travail chargées d'étudier les projets et questions soumises au Conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres, dont le nombre et les objets ne sont pas réglementés.

Selon l'article L2121-21 du CGCT, leur élection a lieu à scrutin secret, sauf si le Conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'accepter de constituer les commissions municipales sur la base du volontariat de chaque élu, sans vote à scrutin secret.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide** de procéder à la formation des commissions municipales sans vote à scrutin secret ;
- **Forme** les commissions municipales comme suit :
 - Commission Développement Durable :
 - Madame Muriel THEPAULT (Présidente)
 - Madame Delphine MELCHIOR
 - Madame Angéline MOLINA
 - Madame Annie FLEGEAU
 - Monsieur David LEBORGNE

- Commission Voirie & Réseaux :
 - Monsieur Gérard LEMOINE (Président)
 - Madame Rozenn BOURET
 - Monsieur David LEBORGNE
 - Madame Annie FLEGEAU
 - Madame Estelle CLOLUS
 - Madame Fabienne DEMAY
- Commission Enfance / Affaires scolaires :
 - Madame Anne-Laure DUPERRIN-GOIZET (Présidente)
 - Madame Mélanie GROSDOIGT-TOUROUDE
 - Madame Delphine MELCHIOR
 - Madame Angéline MOLINA
 - Monsieur Sébastien CUBAUD
 - Madame Florence JUBY
- Commission Vie associative / Sports / Culture :
 - Monsieur Dominique BRUNEAU (Président)
 - Madame Stéphanie TETREL
 - Monsieur Gabriel SALAUN
 - Monsieur Hervé GUERINEL
 - Monsieur Philippe EVALET
 - Monsieur Julio OROZCO-TORRENTERA
 - Monsieur Renaud LE GUEVELLOU
- Commission Participation citoyenne et Solidarités :
 - Madame Estelle CLOLUS (Présidente)
 - Monsieur Christian PIAT
 - Madame Rozenn BOURET
 - Madame Magali PERRUDIN
 - Monsieur Philippe EVALET
 - Monsieur Julio OROZCO-TORRENTERA
- Commission Communication :
 - Monsieur Renaud LE GUEVELLOU (Président)
 - Madame Mélanie GROSDOIGT-TOUROUDE
 - Monsieur Hervé GUERINEL
 - Madame Stéphanie TETREL
 - Monsieur Arnaud FLEURY
 - Monsieur Sébastien CUBAUD
- Commission Urbanisme :
 - Monsieur Daniel GENDROT (Président)
 - Madame Anne-Laure DUPERRIN-GOIZET
 - Monsieur Dominique BRUNEAU
 - Monsieur Gérard LEMOINE
 - Monsieur Arnaud FLEURY
- Commission Finances – Personnel Communal :
 - Monsieur Daniel GENDROT (Président)
 - Madame Muriel THEPAULT
 - Monsieur Gérard LEMOINE
 - Madame Anne-Laure DUPERRIN-GOIZET
 - Monsieur Dominique BRUNEAU
 - Madame Estelle CLOLUS
 - Monsieur Renaud LE GUEVELLOU
- Commission Qualité de Vie :
 - Monsieur Christian PIAT (Président)

- Madame Magali PERRUDIN
- Monsieur Gabriel SALAUN
- Madame Florence JUBY
- Commission Assainissement :
 - Madame Fabienne DEMAY (Présidente)
 - Madame Muriel THEPAULT
 - Monsieur Sébastien CUBAUD
 - Monsieur Philippe EVALET

2020/05/005	Formation de la Commission d'Appel d'Offres
--------------------	--

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres prévue aux articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Locales.

Monsieur le Maire, Président de droit de cette Commission, propose donc d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Elit comme membres titulaires** de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Monsieur Arnaud FLEURY
 - Madame Annie FLEGEAU
 - Madame Rozenn BOURET
- **Elit comme membres suppléants** de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Madame Muriel THEPAULT
 - Monsieur Hervé GUERINEL
 - Madame Delphine MELCHIOR

2020/05/006	Détermination du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
--------------------	--

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déterminer le nombre des membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Il précise que le code de l'action sociale et des familles limite le nombre de membres du CCAS à 16 personnes, en plus du Maire, qui en est président de droit.

Le CCAS est composé paritairement, de membres élus, issus du Conseil municipal, et de membres nommés par le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Fixe** à huit le nombre total de membres du CCAS, soit quatre membres issus du Conseil municipal, et quatre membres nommés par le Maire ;
- **Précise** qu'à ce nombre s'ajoute Monsieur le Maire, Président de droit du CCAS.

2020/05/007	Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
--------------------	--

Le Conseil municipal ayant fixé à huit le nombre total de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par délibération n° 2020/05/006, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'élection des quatre membres issus du Conseil municipal, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Elit** parmi ses membres les quatre personnes suivantes, en qualité de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :
 - Madame Estelle CLOLUS
 - Madame Rozenn BOURET
 - Madame Magali PERRUDIN
 - Monsieur Julio OROZCO-TORRETERA

2020/05/008	Syndicat Départemental d'Energie 35 Désignation d'un délégué de la commune au sein du collège de Bretagne porte de Loire Communauté
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie 35 est administré par un comité composé de délégués élus par un collège de délégués constitué par tranche de 20 000 habitants.

La commune de CREVIN relève dans ce cadre du collège électoral de Bretagne porte de Loire Communauté.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de désigner un délégué devant siéger au sein de ce collège électoral intercommunal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Désigne** Monsieur Gérard LEMOINE en qualité de délégué de la commune de CREVIN auprès du SDE 35, au sein du collège électoral de Bretagne porte de Loire Communauté.

2020/05/009	Composition de la Commission Communale des Impôts Directs Propositions du Conseil municipal
--------------------	--

Par application de l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de dresser la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Le Conseil municipal doit ainsi proposer 32 candidats, parmi lesquels Monsieur le Directeur des Services Fiscaux désignera huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, étant entendu qu'un commissaire devra être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Propose** en qualité de membres de la Commission Communale des Impôts Directs, les personnes suivantes :

Nom - Prénom	Adresse	Commune
AILLERIE Rémi	16, route de Janzé	35320 CREVIN
CHEDEMAIL Christophe	2B, Les Bois	35320 CREVIN
DESHOUX Daniel	2, rue du Levant	35320 CREVIN
GEFFRAY Yannick	14, impasse des Cèdres	35320 CREVIN
GENSE Marie-Catherine	8, allée des Grandes Pièces	35320 CREVIN
LARCHER Jean-Claude	17, La Lande du Moulin	35320 CREVIN
BILLANTE Jean-Marc	5, impasse des Hortensias	35320 CREVIN
COUSQUER Serge	3, impasse des Cèdres	35320 CREVIN
GENDROT Gérard	25, rue des Fontaines	35320 CREVIN
GOIZET Martine	5, impasse des Cèdres	35320 CREVIN
CAILLIBOT Joëlle	20 B, avenue du Chemin Vert	35131 PONT PEAN
BOURGEAULT Jean-Claude	6, rue des Nénuphars	35320 CREVIN
CLEMENT Pierre	10, route du Val	35320 CREVIN
ROUSSOULIERES Christine	2, rue des Lilas	35320 CREVIN
LETOURNEUX Jean-Loïc	6, rue des Peupliers	35320 CREVIN
GROSDOIGT Jean-Claude	13, rue de la Mairie	35320 CREVIN
PEUVREL Christine	6, impasse des Noisetiers	35320 CREVIN
JOUANNO Christian	20, rue des Camélias	35320 CREVIN
BASCUNANA Jean-Marcel	3, la Cour Ancienne	35320 CREVIN
BOUCARD Michel	6, rue de la Mairie	35320 CREVIN
CAPLAIN Bruno	9, impasse des Pins	35320 CREVIN
CHAPON Alain	1B, rue du Centre	35320 CREVIN
LAURENT Thierry	18, rue des Fontaines	35320 CREVIN
DELAUNAY Joël	5, impasse des Tilleuls	35320 CREVIN
GUILLARD Michel	5, la Petitaïs	35320 CREVIN
LE JOLY Gérard	4, Durtal	35320 CREVIN
TACHER Françoise	2, impasse Pierre de Coubertin	35320 CREVIN
FOURNIER Evelyne	4, impasse des Aulnes	35320 CREVIN
TEXIER Frantz	17, rue Bernard Picoult	35320 CREVIN
PLANCHAIS Arlette	13, impasse des Roses	35320 CREVIN
POAC Dominique	2, rue du Muguet	35320 CREVIN
PICHARD Sylvie	La Renaudais	35320 CREVIN

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

2020/05/010	Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable Les Bruyères Approbation de la modification des statuts du syndicat
--------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par courrier du 6 avril 2020, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable Les Bruyères lui a notifié la modification des statuts du syndicat.

Cette modification porte sur deux points des statuts :

- Une mise à jour des statuts pour acter le passage en syndicat mixte au 1^{er} janvier 2020 avec dorénavant les collectivités adhérentes suivantes : CHANTELOUP, CREVIN, LE PETIT FOUGERAY, PANCE, PLECHATEL, POLIGNE, REDON AGGLOMERATION et VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE.
- Diminution par deux du nombre de délégués. L'article 5 des statuts, relatif à la composition du comité syndical est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme l'autorise l'article L5212-7-1 du CGCT, il est dérogé à la règle des deux délégués par communes.

Chaque collectivité adhérente disposera d'un (1) délégué titulaire et d'un (1) délégué suppléant par commune de son territoire située sur le syndicat. »

L'article L5211-20 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que le vote des délégués auprès du SIAEP doit être confirmé par un vote de chacune des communes membres dans un délai de trois mois suivant la notification de la modification des statuts.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer favorablement à la présente modification des statuts du SIAEP Les Bruyères et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Emet** un avis favorable à la présente modification des statuts du SIAEP Les Bruyères ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

2020/05/011	Bretagne porte de Loire Communauté – Opération « P'tits Boulots » 2020 – Avenant à la convention initiale de remboursement
-------------	---

Monsieur le Maire rappelle aux élus que par délibération du 9 juin 2017, le Conseil municipal s'était prononcé favorablement à la mise en œuvre du dispositif « P'tits Boulots », dans le cadre d'une convention passée avec Bretagne porte de Loire Communauté.

Monsieur le Président de la Communauté de communes propose aujourd'hui un avenant à la convention initiale afin de prendre en compte l'évolution du SMIC horaire ainsi que les nouveaux montants de cotisations sociales.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer le présent avenant à la convention de remboursement – Opération « P'tits Boulots », signée le 16 juin 2017, ainsi que tout document afférent à la présente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le présent avenant à la convention de remboursement – Opération « P'tits Boulots », signée le 16 juin 2017, ainsi que tout document afférent à la présente.

2020/05/012

**Tableau des effectifs du personnel communal
Suppression de postes suite à avancement de grade**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 2019/09/013 du 13 décembre 2019 avaient été créés des postes budgétaires afin de permettre l'avancement de grades de certains agents.

La Commission administrative paritaire s'étant prononcée favorablement sur ces avancements par avis du 3 février 2020, les nominations ont pu être faites sur les nouveaux grades.

Il convient donc désormais de supprimer les postes d'origine du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2020 :

- Service scolaire :
 - ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 31,5 /35^{ème}, créé par délibération n° 2015/02/018 du 6 mars 2015.
- Service Restauration municipale :
 - Adjoint technique territorial à temps non-complet 28 /35^{ème}, créé par délibération n° 2011/06/009 du 17 juin 2011.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer favorablement à la suppression des postes listés ci-dessus du tableau des effectifs du personnel communal et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Se prononce** favorablement à la suppression des postes listés ci-dessus du tableau des effectifs du personnel communal, comme exposé ci-dessus, avec effet au 1^{er} juillet 2020 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

2020/05/013

**Tableau des effectifs du personnel communal
Modification temps de travail ATSEM principale 1^{ère} classe**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande formulée par un agent du service scolaire visant à réduire son temps de travail à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 février 2020 ;

Monsieur le Maire propose donc de réduire le temps de travail du poste d'ATSEM Principale de 1^{ère} classe à temps non-complet 31,5 /35^{ème} créé par délibération n° 2015/07/009 du 4 septembre 2015 : diminution à 28 /35^{ème}.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer favorablement à la diminution de temps de travail de ce poste, à compter du 1^{er} septembre 2020, et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention), le Conseil municipal :

- **Se prononce favorablement** à la diminution du temps de travail d'un poste d'ATSEM Principale de 1^{ère} classe à temps non-complet, à 28 /35^{ème}, comme présenté ci-dessus ;
- **Précise** que ces modifications prennent effet au 1^{er} septembre 2020 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente.

2020/05/014	Tableau des effectifs du personnel communal Modification temps de travail ATSEM principale 1^{ère} classe
-------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande formulée par un agent du service scolaire visant à réduire son temps de travail à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 mai 2020 ;

Monsieur le Maire propose donc de réduire le temps de travail du poste d'ATSEM Principale de 1^{ère} classe à temps non-complet 31,5 /35^{ème} créé par délibération n° 2019/09/013 du 13 décembre 2019 : diminution à 28 /35^{ème}.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer favorablement à la diminution de temps de travail de ce poste, à compter du 1^{er} septembre 2020, et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention), le Conseil municipal :

- **Se prononce favorablement** à la diminution du temps de travail d'un poste d'ATSEM Principale de 1^{ère} classe à temps non-complet, à 28 /35^{ème}, comme présenté ci-dessus ;
- **Précise** que ces modifications prennent effet au 1^{er} septembre 2020 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente.

2020/05/015	Tableau des effectifs du personnel communal Suppression de postes d'adjoints techniques
-------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le temps de travail consacré à la propreté des bâtiments a fait l'objet d'une réorganisation suite au départ en retraite d'un agent en début d'année 2020.

Le temps de travail ayant été redistribué entre des agents volontaires et un nouvel agent recruté sur un nouveau poste, Monsieur le Maire propose de supprimer les postes désormais vacants au sein du tableau des effectifs.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 mai 2020 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de supprimer les postes budgétaires suivants à compter du 1^{er} juillet 2020 :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe TNC 12,95 /35^{ème} créé par délibération n° 2017/09/014 du 10 novembre 2017, suite départ en retraite de l'agent ;
- Adjoint technique territorial TNC 17,5 / 35^{ème} créé par délibération n° 2014/14/014 du 12 décembre 2014, suite démission de l'agent en septembre 2017 ;
- Adjoint technique territorial TNC 14 /35^{ème} créé par délibération du 3 novembre 2000, suite licenciement pour inaptitude physique de l'agent en juillet 2019.

Monsieur le Maire propose également au Conseil municipal de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Se prononce** favorablement à la suppression des postes listés ci-dessus du tableau des effectifs du personnel communal avec effet au 1^{er} juillet 2020 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

2020/05/016	Honorariat de Madame Yvette DESHOUX
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la grande implication de Madame Yvette DESHOUX, élue au Conseil municipal de 1989 à 2020, ancienne Adjointe au Maire durant quatre mandats consécutifs, de 1995 à 2020, au service de la commune de Crevin et de ses habitants.

Afin de remercier officiellement son ancienne adjointe, il propose au Conseil municipal de saisir Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Redon afin que Madame Yvette DESHOUX bénéficie du titre de Maire adjoint honoraire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Sollicite** de Monsieur le Sous-Préfet de Redon que soit conféré à Madame Yvette DESHOUX le titre de Maire adjointe honoraire de la commune de Crevin ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

2020/05/017	Honorariat de Monsieur Jean-Claude BOURGEAULT
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la grande implication de Monsieur Jean-Claude BOURGEAULT, élu au Conseil municipal de 1986 à 2020, ancien Adjoint au Maire durant trois mandats consécutifs, de 1995 à 2014, au service de la commune de Crevin et de ses habitants.

Afin de remercier officiellement son ancien adjoint, il propose au Conseil municipal de saisir Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Redon afin que Monsieur Jean-Claude BOURGEAULT bénéficie du titre de Maire adjoint honoraire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Sollicite** de Monsieur le Sous-Préfet de Redon que soit conféré à Monsieur Jean-Claude BOURGEAULT le titre de Maire adjoint honoraire de la commune de Crevin ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05.